



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA DRÔME
ARRONDISSEMENT DE DIE

COMMUNE DE MIRABEL ET BLACONS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 février 2021

L'an deux mille vingt-et-un

Le vingt-deux février à 18 heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de MIRABEL ET BLACONS, sous la Présidence de Monsieur **Jean-Philippe ROCHE**, Maire, en séance ordinaire

Date de la convocation : 16/02/2021

Etaient présents : Madame Muriel LORENZETTI et Monsieur Nicolas FOREST, Adjoints
Mesdames et Messieurs Saïd FELKAOUI, Julien FLOUR, Sylvain FRANCOIS, Martine LELUC, Candy MARION-FERRIER, Julie MEURANT, Xavier MICOULET, Denis SERRET et Agnès VINCENT, Conseillers

Représentés :

Mme Hermine VINDRY par M. FLOUR, M. Jean BEAUFORT par M. ROCHE

Absents excusés :

M. Thierry GATTO

Secrétaire de séance :

M. Xavier MICOULET

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Préalablement à l'ouverture de séance les éducateurs de rue sont venus se présenter et faire une présentation de leurs actions auprès des jeunes.

Séance ouverte à 19h07.

En préambule, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Loïca GELIN a démissionné de son poste de conseillère municipale le 11 février 2021, il indique également que Mme Hermine VINDRY est démissionnaire et que sa démission sera effective dès réception de l'accord de Monsieur le Préfet de la Drôme.

Le compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2020, après qu'il ait été indiqué que Mme VINDRY souhaitait voir noté qu'elle était en désaccord avec les modifications apportées lors du Conseil Municipal au Règlement Intérieur du Personnel, a été approuvé à l'unanimité.

**Objet : Approbation des modifications des statuts du Syndicat Mirabel, Piegros, Aouste, Saillans
N° 20210222-01**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°6339 du 29 octobre 1997 autorisant la création du syndicat intercommunal des eaux de Mirabel-Piegros, modifié par les arrêtés n°01-0771 du 2 mars 2001, n°01-5139 du 5 novembre 2001, n°06-0031 du 3 janvier 2006, n°2016360-0002 du 27 décembre 2016 et n°2019339-0014 du 5 décembre 2019.

Considérant qu'il y a lieu de corriger une erreur matérielle dans la rédaction de l'article 3 des statuts du syndicat approuvés par le Conseil Syndical le 29 septembre 2020.

Le Maire expose ce qui suit :

C'est à tort et par erreur si dans l'article 3 des statuts du SMPAS il a été omis d'indiquer dans le paragraphe 2/ - ASSAINISSEMENT, que la compétence de l'assainissement collectif concernait l'ensemble des communes adhérentes mais que le contrôle de l'assainissement autonome ne concernait que les communes de Mirabel et Blacons, Piegros - La Clastre et Aouste sur Sye.

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, A l'unanimité des membres présents

D'approuver la correction des statuts ainsi que dit ci-dessus et tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération.

Objet : Approbation convention instruction droit des sols avec la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans
N° 20210222-02

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-4-2 (concernant les services communs non liées à une compétence transférée) ;

Vu la Loi n°2014366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et son article 134

Vu les articles L422-1 à L 422-8 du code de l'urbanisme ainsi que ses articles R423-15 à R423-48

Vu la délibération du 4 décembre 2014 du Conseil Communautaire de la CCCPS actant la création d'un service mutualisé pour l'instruction des acte d'urbanisme.

Vu la délibération du 10 décembre 2020 du Conseil Communautaire de la CCCPS actant la modification de la convention du service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Considérant, d'une part que la convention initialement signée en décembre 2014 est arrivée à échéance et, d'autre part que certaines modalités de remboursement ont été modifiées compte tenu de l'évolution du mode d'instruction des autorisations d'urbanisme (développement de la dématérialisation).

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention pour la mise en place du service d'instruction des autorisations d'urbanisme, telle que validée par le Conseil Communautaire du 10 décembre 2020 et figurant en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal :

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, A l'unanimité des membres présents

- D'approuver la convention pour la mise en place du service d'instruction des autorisations d'urbanisme
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents y afférent.

Objet : Demande de subvention pour l'installation d'abris-bus à la Région
N° 20210222-03

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Maire expose

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Régional afin d'installer deux abris-bus à savoir :

- 1 sur la ligne 25 dans le sens Valence/Plan de Baix sur l'arrêt « Gervatex »
- 1 sur la ligne 28 dans le sens Valence/Luc en Diois sur l'arrêt « Pont de Gervanne »

Le Conseil Municipal :

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, A l'unanimité des membres présents

- Accepte la pose d'un abri voyageurs à l'arrêt «Gervatex» sur la ligne 25 et à l'arrêt « Pont de Gervanne » sur la ligne 28
- Autorise le Maire à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Objet : Demande de subvention DETR et au Département pour l'extension de l'ADMR
N° 20210222-04

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Maire explique qu'après avoir récupéré le bâtiment de l'ancienne poste, la commune a transformé ce bâtiment pour créer deux logements et des bureaux mis à la location pour des associations et notamment l'ADMR.

A présent, elle a souhaité engager des travaux de rénovation des bureaux et d'extension pour la création d'une salle de réunion multifonctionnelle destinée entre autre aux associations et notamment pour l'organisation de leurs réunions.

Selon l'étude réalisée par le cabinet E-cohabiter représentée par M. Alexandre HAMM, le coût total du projet s'élèverait à la somme de 126.300 € HT en ce compris, les travaux, les honoraires d'architecte et les études.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat (au titre de la DETR 2021) à hauteur de 25% soit 31.575 € et l'aide du Département (au titre de la dotation de solidarité territoriale) à hauteur de 30% soit 37.890 €.

Le Conseil Municipal :

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, A l'unanimité des membres présents

- D'approuver le projet d'extension du bâtiment de l'ancienne poste

- De solliciter l'aide de l'ETAT au titre de la DETR 2021
- De solliciter l'aide du Département
- D'approuver le plan de financement de la demande de subvention comme suit :

o Travaux, honoraires et études :	126.300 € H.T.
o DETR 2021 (25%)	31.575 €
o Département (30%)	37.890 €
o Autofinancement communal (45%)	56.835 €
o Total financement	126.300 € H.T.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Objet: Demande de subvention DETR, DSIL et au Département pour l'extension et la rénovation de la Salle Polyvalente
 N° 20210222-05

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Maire expose que compte tenu du nombre d'enfants scolarisés dans le RPI, la salle de restaurant scolaire de Piegros-La Clastre n'est plus suffisante en matière de capacité d'accueil. Le Maire indique que dans le cadre de la crise sanitaire une solution temporaire a été envisagée dans la salle polyvalente de Mirabel et Blacons pour les enfants scolarisés à l'école élémentaire de Blacons, il indique que dans le même temps une réflexion avait été entamée concernant une éventuelle extension de ladite salle polyvalente. Il résulte de plusieurs réunions organisées avec Monsieur Jean-Charles GAUX, architecte, qu'un projet global d'extension et de rénovation du bâtiment existant (notamment en matière énergétique) serait souhaitable.

Selon l'étude réalisée par le cabinet d'architecte, le coût total du projet s'élèverait à la somme de 892.000 € HT en ce compris, les travaux, les équipements, les honoraires d'architecte et les études.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR bonifiée maximum à hauteur de 30% sur 500.000 € soit 150.000 € et de la DSIL 2021 à hauteur de 25% soit 223.000 € et l'aide du Département (au titre du projet de cohérence territorial) à hauteur de 30% soit 267.600 €.

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
 Décide, A l'unanimité des membres présents

- D'approuver le projet d'extension du bâtiment de l'ancienne poste
- De solliciter l'aide de l'ETAT au titre de la DETR 2021
- De solliciter l'aide de l'ETAT au titre de la DSIL 2021
- De solliciter l'aide du Département
- D'approuver le plan de financement de la demande de subvention comme suit :

o Travaux, honoraires et études :	892.000 € H.T.
o DETR bonifiée 2021 (30%)	150.000 €
o DSIL 2021 (25%)	223.000 €
o Département (30%)	267.600 €
o Autofinancement communal (28,18%)	251.400 €
o Total financement	892.000 € H.T.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Comptes rendus des commissions

Commission solidarité

Présentation par Mme LORENZETTI

Les objectifs de la commission ont été définis plus précisément : recenser les besoins des blaconnais (secours de 1^{ère} nécessité, aides diverses, réflexion sur la création d'une banque alimentaire, appui), jouer le rôle d'intermédiaire pour l'orientation des administrés

L'idée d'un élargissement de la commission à des membres non conseillers est envisagée notamment pour les opérations de boîtages, distributions des paniers

Une permanence des élus de la commission sera mise en place les 3^{ème} samedi du mois 9h30 à 12h pour la réception du public (la commission va communiquer cette information via différents canaux).

Un projet de guide pratique pour répertorier les partenaires est à l'étude

Un logement des « Balcons de Bellevue » a été affecté à une personne qui répondait aux critères d'attribution par la commission, un autre devrait se libérer mi-mars et fera l'objet d'une nouvelle attribution lors de la prochaine réunion de la commission.

Commission urbanisme

Mme LORENZETTI fait un point sur les dossiers litigieux en cours :

- Concernant la clôture qui empiète sur voie publique. Le Maire a pris un arrêté d'alignement le 2 février 2021. Un courrier va être adressé au propriétaire l'invitant à refaire une déclaration préalable.

- Concernant le mur qui ne respecte pas les prescriptions du PLU. Malgré les divers entretiens et courrier adressé au propriétaire, celui-ci n'a pas effectué les démarches requises. Le garde champêtre va établir un procès-verbal et lancer la procédure d'astreinte administrative.
- Concernant la procédure en cours devant le Tribunal Administratif, des événements récents risquent de prolonger les délais. L'avocate de la commune va être contactée pour faire le point.
- Concernant le dossier litigieux quartier « armurier » : le dossier est en bonne voie de règlement
- Concernant le lotissement « les coquelicots » : permis d'aménager en cours de validation, quelques points de discussion restent à finaliser avec le lotisseur.

Commission transition écologique

M. FLOUR présente l'avancée des travaux sur le schéma de mobilité douce au moyen d'un diaporama.

Une nouvelle réunion avec les habitants est envisagée avant une présentation en conseil municipal pour validation définitive du schéma et de ses actions à prévoir.

Un échange a lieu sur l'emplacement des panneaux d'entrée d'agglomération à décaler vers Aouste, compte-tenu de la présence d'habitations.

L'idée de panneaux clignotants pour matérialiser la zone de rencontre est évoquée.

Une discussion est ouverte sur l'itinéraire bis « les Berthalais » : voir la possibilité d'implantation de chicane et d'aménagements permettant l'accès des agriculteurs, compte-tenu de la largeur réduite de la chaussée afin de réduire la vitesse des véhicules.

En ce qui concerne l'accès entrée Est RD 93, voir pour positionner un passage piéton et décaler l'entrée de l'agglomération plus à l'Est.

Commission voirie

Mme VINCENT indique que l'enrobé par être refait sur la RD 70 du bee's café à la sortie d'agglomération.

Elle indique également que le miroir impasse de Bellevue a été installé.

Questions et informations diverses

- Mme LELUC lit un courrier aux termes duquel elle informe le conseil municipal qu'elle se désolidarise du groupe d'opposition.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'état d'urgence sanitaire a été prolongé jusqu'au 1^{er} juin 2021 et que toute manifestation est donc interdite jusqu'à cette date.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance du Conseil Municipal est levée à 20h50.

Le Maire,
Jean-Philippe ROCHE

